



**CHÂTEAURoux
MÉTROPOLe**

Le mardi 20 février 2024, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 8 février 2024 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (44) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Frédérique GERBAUD, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Gilbert BLANC, Mme Christelle PALLEAU, M. Ludovic RÉAU, Mme Brigitte VOITIER, M. Henri LORY, M. François JOLIVET, Monsieur Jean François MORIN, M. Philippe GUERINEAU.

Délibération affichée et
exécutoire le : 21/02/2024

Excusé(s) (9) : Mme Sabine DESMAISON, M. Olivier VIGNAU. Mme Christine DAGUET ayant donné procuration à M. Gil AVÉROUS, M. Denis MERIGOT ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, Mme Monique RABIER ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Damien NOEL ayant donné procuration à Mme Imane JBARA-SOUNNI, Mme Marie SALLÉ ayant donné procuration à M. Fabien BISTON, M. Jean-Michel FORT ayant donné procuration à Mme Valérie LEGRÉSY.

22 : Fixation du montant des vacances accordées aux enseignants pour les concerts du conservatoire

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023-173 du 27 septembre 2023 déclarant d'intérêt communautaire des équipements culturels : la scène nationale Equinoxe, le cinéma l'Apollo, le conservatoire à rayonnement départemental (CRD), l'école des beaux-arts et leurs annexes,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Châteauroux du 28 mai 2003 fixant le montant des vacances des enseignants du Conservatoire,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Châteauroux du 28 mars 2007 prévoyant une évolution du montant des vacances,

Châteauroux Métropole emploie, dans le cadre des saisons musicales proposées par le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique, de Danse et d'Art dramatique, des enseignants relevant de cet établissement, ainsi que des artistes invités titulaires ou non de la fonction publique territoriale. Pour rappel, ces artistes, lors des concerts, sont rémunérés en vacances de trois heures, celles-ci n'ont pas été augmentées depuis de nombreuses années. Actuellement, le montant brut d'une vacation pour les titulaires de la fonction publique territoriale est de 62,47 € et de 69,10 € pour les non titulaires. Cet écart est lié à la différence du montant des cotisations restantes en fonction du statut de l'artiste engagé.

Dans le contexte actuel marqué par une forte inflation ces dernières années, il apparaît donc souhaitable de faire évoluer le montant de ces vacances.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter une évolution du montant de la vacation,
- de donner son accord pour fixer le montant brut de la vacation à 78 € pour les titulaires de la fonction publique territoriale et à 88 € pour les non titulaires à compter du 1^{er} mars 2024.

Suite à une intervention, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité .

Le Président,

Le Secrétaire de séance

M. Gil AVÉROUS

M. Didier DUVERGNE